Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0765

commission principale :	finances et institutions
commune (s) :	Fontaines sur Saône - Sathonay Camp - Sathonay Village
objet :	**Chemin de la Vallée, avenue Félix Faure et rue de la Libération - Aménagement de sécurité - Individualisation de l'autorisation de programme**
service :	Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les communes de Fontaines sur Saône, Sathonay Camp et Sathonay Village sont reliées par des voies qui posent des problèmes de sécurité. Les carrefours ne sont pas aménagés, les trottoirs ne sont pas continus et la vitesse des véhicules est inadaptée au site.

L'aménagement du secteur consiste à valoriser ce lieu en zone de protection naturelle, à améliorer la sécurité des usagers ainsi qu'à prendre en compte les piétons et les deux-roues. Le coût total du projet est estimé à 1 430 000 €.

Circuit décisionnel : le dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 27 mai 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de sécurité des chemin de la Vallée, avenue Félix Faure et rue de la Libération à Fontaines sur Saône, Sathonay Camp et Sathonay Village pour un montant de 1 430 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains pour un montant de 1430 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 30 000 € en 2002, 150 000 € en 2003, 250 000 € en 2004 et 1 000 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,